

Politique pour forfaits tardifs et retraits de la compétition avant la fin des épreuves

Mise à jour le 10 août 2017

Tennis Canada et ses partenaires provinciaux croient fermement que les joueurs sont responsables de leur inscription aux tournois. Qui plus est, une fois qu'ils se sont engagés à participer à un tournoi, ils sont responsables de prendre part à la compétition jusqu'à la fin. Ainsi, une politique a été établie pour les forfaits tardifs et les retraits de la compétition avant la fin des épreuves. Cette politique a été ajoutée au livre des règlements *Les règles du jeu*. Ceci permettra de :

- 1) protéger l'intégrité du tournoi et des classements qui y sont associés
- 2) protéger les joueurs concernés par le défaut de leur adversaire (par exemple, un joueur qui doit effectuer un trajet d'une heure pour se rendre au tournoi et apprendre que son rival ne se présentera pas)
- 3) sensibiliser les joueurs sur l'importance de respecter leurs engagements.

La politique suivante est maintenant en vigueur pour **tous les tournois juniors** de tous les niveaux au Canada :

Forfait tardif et retrait de la compétition avant la fin des épreuves

- | | |
|---|-----------------------|
| a. forfait après que le tableau a été publié pour FT/RC | 1,0 point de pénalité |
| b. retrait de la compétition avant la fin des épreuves pour FT/RC | 1.0 point de pénalité |

Les points de pénalité pour FT/RC sont différents des points de pénalité concernant le code de conduite, comme il est indiqué dans *Les règles du jeu*.

Les joueurs doivent se retirer du tournoi avant la publication des tableaux. Ces annulations doivent être acceptées et confirmées par le directeur du tournoi et l'association provinciale de tennis. Si un joueur se retire après la publication des tableaux ou ne se présente pas pour son match, il recevra un point de pénalité pour FT/RC, **peu importe la raison de son forfait**. Toutefois, si un joueur ne se présente pas pour un match sans avoir préalablement déclaré forfait (c.-à-d. avoir informé le juge-arbitre ou le directeur du tournoi de son absence), il recevra 1,5 ou 2 points de pénalité conformément au Code de conduite (voir situations 6 et 7 ci-dessous).

Dans le cas de tournois comprenant plusieurs épreuves (comme les Championnats canadiens) où le joueur doit participer au tableau principal du simple, puis du tableau de consolation et/ou au tableau de double, le joueur qui se retire ou qui ne se présente pas pour toutes les épreuves du tournoi recevra un point de pénalité FT/RC **peu importe la raison l'empêchant de terminer les épreuves**. (Voir situations 3a et b pour les cas d'exception.) Un joueur ne peut recevoir qu'un seul point de pénalité FT/RC par tournoi; si le joueur dispute son match de simple du



tableau principal, mais se retire pour la consolation et le double, il ne recevra qu'un point de pénalité pour FT/RC.

Abandons : Le joueur qui abandonne durant un **match du tableau principal*** en raison d'une blessure ou d'une maladie reconnue, mais qui prend part aux autres épreuves du tournoi (le cas échéant), ne sera pas pénalisé selon cette politique. Par contre, le joueur qui abandonne dans une épreuve et qui déclare forfait pour les autres épreuves recevra un point de pénalité pour FT/RC **peu importe la raison l'empêchant de terminer les épreuves**. Un joueur qui perd son match de simple au tableau principal (y compris une défaite par abandon) et qui abandonne par la suite en consolation ou en double recevra, lui aussi, un point de pénalité pour FT/RC.

N. B. Ce règlement sera appliqué, peu importe la raison du forfait (blessure, maladie, urgence personnelle, etc.). Une note du médecin n'est pas requise et n'influencera pas l'attribution du point de pénalité. Dans le cas d'une maladie ou d'une blessure forçant le joueur à déclarer forfait ou à ne pas pouvoir terminer les épreuves de tournois durant quelques semaines, il recevra 1 point de pénalité FT/RC par tournoi. Le joueur pourra toutefois faire appel de cette décision afin de réduire le nombre de points de pénalité.

Le joueur qui aura accumulé 3 points de pénalité FT/RC au cours d'une période de 12 mois sera suspendu pour 3 mois et ne pourra donc pas participer à des tournois canadiens (provinciaux, canadiens, ITF au Canada). Cette période de trois mois commence dès le lendemain de la fin du tournoi pour lequel il a reçu son troisième point de pénalité.

Après avoir reçu un troisième point de pénalité FT/RC, le joueur peut faire appel de cette décision auprès de l'association provinciale de tennis (même processus que celui décrit dans le code de conduite de Tennis Canada publié dans *Les règles du jeu*).

***N. B.** Dans le cas des Championnats juniors canadiens 12 et 14 ans, les tableaux éliminatoires sont considérés comme étant des tableaux principaux. Un joueur peut abandonner ou déclarer forfait au cours du tournoi à la ronde et quand même prendre part aux tableaux éliminatoires.

Situations et décisions :

Les situations suivantes s'appliquent à des tournois juniors provinciaux et canadiens dans lesquels un joueur doit concourir dans plusieurs épreuves.

Situation 1-a : Un joueur perd au tableau principal du simple, puis déclare forfait pour les consolations du simple.

Situation 1-b : Un joueur perd au tableau principal du simple, puis abandonne son match de consolation du simple.

Décision : Dans les deux cas, le joueur recevra un point de pénalité FT/RC pour défaut de terminer toutes les épreuves du tournoi, mais il aura droit de prendre part au double.



Situation 2-a : Un joueur abandonne son match de simple du tableau principal, puis déclare forfait pour le double ou les consolations du simple.

Situation 2-b : Un joueur abandonne son match de simple du tableau principal, puis abandonne son match de double ou de consolation du simple.

Décision : Dans les deux cas, le joueur recevra un point de pénalité FT/RC pour défaut de terminer toutes les épreuves du tournoi, mais il aura droit de prendre part à la troisième épreuve, le cas échéant.

Situation 3-a : Un joueur abandonne son match de simple du tableau principal, mais prend part aux consolations du simple ou au double et termine ces épreuves (gagne ou perd).

Situation 3-b : Un joueur déclare forfait pour le tableau principal du simple, mais prend part aux consolations du simple ou au double et termine ces épreuves (gagne ou perd).

Décision : Dans les deux cas, le joueur ne sera pas pénalisé. Bien qu'il ait abandonné ou ait déclaré forfait au tableau principal du simple, le joueur a rempli ses obligations de concourir dans toutes les épreuves du tournoi.

Situation 4 : Un joueur gagne son match de simple du tableau principal et son match de double est prévu pour un peu plus tard dans la journée. Durant sa période de repos entre les matchs, le joueur devient malade et est incapable de disputer son match de double.

Décision : Le joueur recevra un point de pénalité FT/RC pour son forfait du tableau du double, mais peut continuer de concourir au tableau principal du simple, sous réserve de confirmation de son thérapeute qu'il peut donner son plein rendement.

Situation 5-a : Aux Championnats juniors canadiens 12 ou 14 ans et moins, un joueur abandonne un match du tournoi à la ronde. Peut-il continuer à disputer le tournoi à la ronde?

Situation 5-b : Aux Championnats juniors canadiens 12 ou 14 ans, un joueur est incapable de jouer et doit déclarer forfait pour un match du tournoi à la ronde. Peut-il continuer à disputer le tournoi à la ronde?

Décision : Dans les deux cas, le joueur recevra un point de pénalité FT/RC, mais pourra continuer de concourir dans le tournoi à la ronde, puis dans les tableaux éliminatoires, sous réserve de confirmation de son thérapeute qu'il peut donner son plein rendement.

Situation 6 : Après avoir été éliminé des tableaux principaux du simple et du double, un joueur ne se présente pas le lendemain sur son match de consolation du simple.

Décision : Quinze minutes après que son match a été annoncé, le joueur sera disqualifié conformément au règlement sur la ponctualité et recevra 1,5 point de pénalité. (N. B. Ce problème est régi par le Code de conduite plutôt que par la politique sur les retraits tardifs et retraits de la compétition.)



Situation 7 : Un joueur ne se présente pas pour son premier match du tournoi et n'a pas communiqué avec les officiels du tournoi pour les aviser qu'il ne se présenterait pas.

Décision : Le joueur sera réputé être absent et sera disqualifié quinze minutes après que son match a été annoncé; il recevra alors 2 points de pénalité. De plus, le joueur sera disqualifié des autres épreuves du tournoi. (N. B. Ce problème est régi par le Code de conduite plutôt que par la politique sur les retraits tardifs et retraits de la compétition.)

Situation 8 : Un joueur fait parvenir un courriel au juge-arbitre à 6 h 30, l'avisant qu'il a été malade durant la nuit et qu'il ne pourra pas disputer son match. Le juge-arbitre tente de communiquer avec le joueur, mais ce dernier est déjà retourné à la maison dans une autre ville.

Décision :

A) Lorsqu'un thérapeute du sport est affecté à un tournoi : puisque le joueur doit être évalué par le thérapeute du sport avant d'être libéré du tournoi par le juge-arbitre, le joueur recevra 2 points de suspension pour avoir quitté le tournoi sans raison valable. (N. B. : Ce problème est régi par le Code de conduite plutôt que par la politique sur les retraits tardifs et retraits de la compétition [FT/RC.]

B) Lorsqu'il n'y a pas de thérapeute du sport affecté au tournoi : le joueur recevra 1 point de pénalité FT/RC pour ne pas avoir terminé toutes les épreuves du tournoi. Le joueur est responsable d'expliquer au juge-arbitre la raison de son absence.

Situation 9 : Après avoir disputé un match de plus de 3 heures, le joueur informe le juge-arbitre qu'il ne peut pas disputer son prochain match en raison d'une blessure. Le juge-arbitre lui demande d'aller voir le thérapeute pour qu'il puisse être évalué. Après l'évaluation, le thérapeute le déclare apte à continuer le tournoi sans nuire à sa santé. Malgré cela, le joueur décide de quitter le tournoi avant la fin.

Décision : Le joueur recevra 2 points de suspension pour avoir quitté le tournoi sans raison valable. (N. B. : Ce problème est régi par le Code de conduite plutôt que par la politique sur les retraits tardifs et retraits de la compétition [FT/RC.]

Situation 10 : Après avoir disputé un match de plus de 3 heures, le joueur informe le juge-arbitre qu'il ne peut pas disputer son prochain match en raison d'une blessure. Le juge-arbitre lui demande d'aller voir le thérapeute pour qu'il puisse être évalué. Après l'évaluation, le thérapeute le déclare inapte à continuer le tournoi et remplit le certificat médical. Le joueur quitte le tournoi sans avoir terminé ses épreuves.

Décision : Le joueur recevra 1 point de pénalité FT/RC, car il n'a pas terminé les épreuves du tournoi.

Situation 11 : Après avoir disputé un match, un joueur informe le juge-arbitre qu'il ne pourra pas jouer son prochain match, car il ne peut changer sa réservation d'avion. Le joueur quitte le tournoi sans avoir terminé ses épreuves.

Décision : Le joueur recevra 2 points de suspension pour avoir quitté le tournoi sans raison valable. Puisque la Politique sur les voyages est publiée en ligne et est envoyée aux associations provinciales bien à l'avance, il s'agit ici d'un cas de défaut de terminer



un match prévu à l'heure sans raison valable. Ce problème est donc régi par le Code de conduite plutôt que par la politique sur les retraits tardifs et retraits de la compétition (FT/RC).

***Situation 12 :** Un joueur abandonne durant la finale des Championnats 18 ans et moins. Il n'y a aucun autre match à disputer. (Cette situation s'applique à tous les matchs de dernier tour - match pour la 3^e place, finale de deuxième tableau, finale des consolations, finale du double si les joueurs sont éliminés du simple, etc.)
Décision : Le joueur recevra un point de pénalité FT/RC, car il n'a pas terminé les épreuves du tournoi.*

